

Ralliement féminin au sujet du plafond des prix

Mme Pierre-F. Casgrain donne plu-
sieurs précisions à ce sujet

Il y a eu, hier soir, à l'audito-
rium du Plateau un grand rallie-
ment féminin organisé par le co-
mité régional consultatif féminin
de la commission des prix et du
commerce en temps de guerre, sous
la présidence d'honneur de Mme
Théodule Bruneau, conseillère mu-
nicipale, et sous la présidence ac-
tive de Mme Tancrède Jodoin, pré-
sidente du comité. M. Louis-Char-
les Robitaille, représentant de la
Commission des prix, a répondu à
plusieurs questions qui lui ont été
posées au cours de la soirée.

Mme Pierre-F. Casgrain, agent de
liaison de la Commission des prix
et du commerce pour l'est du Ca-
nada, a donné des précisions inté-
ressantes sur le plafond des prix
et elle a donné des conseils judi-
cieux aux ménagères, à cette fin.

Voici la partie de l'allocution de
Mme Casgrain, qui est d'un intérêt
particulier pour toutes les maîtres-
ses de maison:

"Pour assurer le bon fonctionne-
ment du plafonnement des prix, le
gouvernement vous demande, mes-
dames, d'exercer des fonctions de
contrôle et de surveillance sur les
prix. Il vous demande ceci non
seulement au nom de votre intérêt
personnel, mais au nom de l'amour
que vous portez à votre pays; il
vous le demande surtout à vous,
parce que c'est vous qui représen-
tez, dans une proportion de 80%,
le consommateur canadien; c'est
vous qui achetez les produits ali-
mentaires, les vêtements, le combus-
tible, les meubles et les services
les plus courants.

"Il vous intéresserait peut-être
d'apprendre quels sont les services
soumis à ce plafond des prix. Les
voici: fourniture d'électricité, de
gaz, de vapeur et d'eau; services de
télégraphes, de sans-fil et de télé-
phone; transport de marchandises
et de personnes et fourniture de fa-
cilité de quai, de port et de débar-
cadère; entreposage et emmagasi-
nage; pompes funèbres et embaume-
ment; blanchissage, nettoyage, con-
fection pour dames et messieurs;
services de coiffure et d'institut de
beauté; plomberie, chauffage, pein-
ture, décors, nettoyage et rénova-
tion; réparations de tous genres;
services de repas, rafraîchissements
et breuvages; cinéma; fabrication
par procédé sur une base de com-
mission ou de contrat de service.

"Il existe des exceptions aux ré-
glements de la Commission des
prix; ce sont par exemple les pro-
duits saisonniers, ce qui s'explique
facilement, car ces produits va-
rient toujours selon les saisons; il
est entendu que vous ne paierez pas,
pour des fraises ou des tomates au
mois de janvier, le même prix qu'au
milieu de l'été.

"Il importera aussi, mesdames, de
ne pas oublier que les prix peu-
vent varier d'un magasin à l'autre,
sans qu'il y ait transgression de
l'ordonnance sur les prix maxima,
car chaque magasin a son plafond
de prix, c'est-à-dire qu'il peut ven-
dre les objets le même prix que
vous avez payé dans ce magasin du-
rant la période du 15 septembre au
11 octobre.

"Vous me demanderez peut-être
comment exercer cette surveillan-
ce. Il faut noter vous-même, dans
votre carnet à cette fin (fourni par
la Commission des prix) le nom de
votre fournisseur, la date de votre
achat, le prix que vous payez; de
cette façon, il vous sera facile de
surveiller les prix. Si vous ne vous
souvenez pas des prix que vous
avez payés durant la période de ba-
se du 15 septembre au 11 octobre,
et si vous n'avez pas conservé vos
factures, il est d'autant plus néces-
saire de commencer dès demain à
noter vos achats, et surtout, mes-
dames, de grâce n'importunez pas
votre fournisseur s'il vous manque
quelques détails: vous les trouverez
vous-même en vous attachant tous
les jours à compléter vos listes de
denrées et de prix. N'oubliez pas
surtout que votre marchand, en se
pliant à la loi sur les prix maxima,
consent un sacrifice important
pour assurer l'équilibre de notre
vie économique. Abordez donc vo-
tre tâche à vous, qui est de contrô-
ler les prix, dans un esprit de colla-
boration sincère, et avec beaucoup
de tact; n'oubliez pas qu'une ob-
servation faite aimablement et avec
un sourire, sera plus facilement
acceptée, qu'avec un ton aigre-doux
et un froncement de sourcils. Si
par exemple le prix d'une mar-
chandise vous paraît dépasser le
niveau maxima établi par la loi, et
si après en avoir fait l'observation
à votre fournisseur vous n'obtenez
pas satisfaction, écrivez ou télé-
phonez à la Commission des prix:
Plateau 1281, édifice Aldred, à
Montréal, pour obtenir les rensei-
gnements supplémentaires. N'ou-
oubliez pas que toutes vos démarches
auprès de la Commission sont con-
sidérées strictement confidentiel-
les.

"De votre diligence, de votre
empressement à servir, de l'intelli-
gence avec laquelle vous accompli-
ez ce devoir, dépend le succès
d'une entreprise nationale dont
l'ampleur et la portée dépassent
tout ce qui s'est fait jusqu'ici en
Amérique pour endiguer la vague
de l'inflation."